

*BUDGET PRINCIPAL*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2026091

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/05/2026

Objet : AFFAIRE 26A003 ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU SDIS LOT 1 TOUTE ENTREPRISE

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 22/05/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=091 Affaire 26A003 entretien espaces verts lot 1 lot toute entreprise.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260518-2026091-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/05/2026

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	3
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

### SÉANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du dix-huit mai à quinze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 11 mai 2026.

**Étaient présents :** HEBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis

**Étaient excusés :** POUMIROL Emilienne

**OBJET :** **Affaire 26A003 : entretien des espaces verts du SDIS 31 - lot 1 : lot toute entreprise**

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 2124-1 et L 2124-2 de la partie législative du code de la commande publique ;

Vu l'article R 2124-2 1° de la partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu l'article R 2162-4 2° de la partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu l'article L 2113-12 de la partie législative du code de la commande publique ;

Considérant que :

- À la suite d'une erreur matérielle, la commission d'appel d'offres s'est de nouveau réunie pour le lot n°1 de ce marché, afin de réajuster les notes.
- Une nouvelle analyse des offres a été réalisée et a été présentée à la commission.
- La présente consultation a pour objet l'ensemble des prestations à réaliser dans les espaces verts des différents centres de secours et d'incendie du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne.
- Elle est passée selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2, R2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.
- Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum et avec maximum, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R.2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.
- Pour les besoins opérationnels et afin de tenir compte des spécificités liées aux prestations attendues, l'accord-cadre à bons de commande est alloté. Il est décomposé en 2 lots. Le lot 2 étant déjà attribué.
- Le lot 1 concerne 23 sites (Colomiers état-major, Cadours, Caraman, Carbonne, Cazères, Cintegabelle, Fronton, L'Isle-en-Dodon, Blagnac, Ramonville-Saint-Agne, Rieumes, Colomiers groupement prévention, Muret, Boulogne-sur-Gesse, Villefranche-de-Lauragais, Toulouse-

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **22 MAI 2026**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Delrieu, Villematier, Aussonne, Saint-Lys, Toulouse-Carsalade, Saint-Jory, Grenade et Pibrac).

- L'accord-cadre sera mono-attributaire, avec 1 opérateur économique par lot.
- L'accord-cadre ne comporte aucune variante(s) exigée(s) ou facultative(s) et ne prévoit pas le recours aux prestations supplémentaires.
- La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 mai 2026 afin d'apprécier et de classer les offres des sociétés ayant répondu à ce marché conformément aux critères mentionnés dans le règlement de la consultation.

L'accord cadre est conclu pour une période de 1 an à compter de sa notification, reconductible tacitement 3 fois, sans que cette durée totale ne puisse excéder 4 ans.

L'estimation globale de l'établissement pour couvrir les besoins associés à ce marché est définie en montant maximum annuel de bons de commande fixé à 150 000€ HT pour le lot 1, soit 600 000€ HT pour les 4 années. Les bons de commande seront attribués au fur et à mesure des besoins.

**ENTENDU** le rapport de Monsieur Aurélien STRASBACH,

**APRÈS** en avoir délibéré,  
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

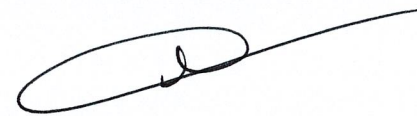
Lot n°1:

**CONSIDÈRENT** l'offre formulée par le candidat IDVERDE AGENCE DE TOULOUSE MAINTENANCE comme la mieux-disante au regard des critères d'attribution ;

**DÉCIDENT** de lui attribuer le marché.

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



**22 MAI 2026**

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09  
secretariatdir@sdis31.fr • [www.sdis31.fr](http://www.sdis31.fr)

49, chemin de l'Armurié  
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex